

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À LA QUESTION ÉCRITE DE MME JOSIANE DAEP, DÉPUTÉE PS, INTITULÉE "PRÉVENTION DU SUICIDE CHEZ LES JEUNES – QU'EN EST-IL DANS LE CANTON DU JURA ? " (N°3075)

Le Gouvernement a pris connaissance de la question écrite citée en titre et y répond comme suit.

La santé psychique est depuis longtemps reconnue comme un thème de santé publique. Bien qu'il soit parmi les plus élevés d'Europe, le taux de suicide baisse globalement en Suisse depuis 20 ans. Quant au taux de suicide des jeunes, il reste préoccupant. Au niveau national, le Conseil fédéral a approuvé en novembre 2016 un plan d'action Prévention du suicide. Il se concrétise notamment par la plateforme lancée récemment qui met en évidence les exemples pratiques éprouvés développés par les nombreux acteurs qui s'engagent dans ce domaine.

Au niveau cantonal, le Programme pluriannuel de prévention et promotion de la santé (PPP) 2014-2024 constitue la politique de prévention et promotion de la santé du Canton du Jura. Le PPP se déploie à travers sept axes, dont la promotion de la santé psychique qui inclut la question du suicide.

Un programme de prévention tel que celui mis en place à Neuchâtel pour les jeunes existe-t-il dans notre canton ?

Depuis janvier 2018 et pour 4 ans, le Jura dispose d'un nouveau programme d'action cantonal (PAC) de prévention et de promotion de la santé, cofinancé par le Canton du Jura et Promotion Santé Suisse et mis en œuvre par la Fondation 02. Ce programme vise spécifiquement les enfants et adolescents jurassiens. Un nouveau volet « santé psychique » complète les volets « alimentation & activité physique » des précédents programmes. Les mesures qui en découlent visent une intervention en amont du problème psychique, soit la promotion de la santé mentale, par la valorisation des compétences et le travail sur l'estime de soi des enfants et des jeunes. C'est le cas du programme pédagogique MoiCMoi destiné aux adolescents et du programme éducatif Tina et Toni à disposition des structures d'accueil de l'enfance. Il s'agit également d'agir avant que la santé psychique des jeunes ne se détériore en faisant connaître les ressources d'aide auprès d'eux et des professionnels qui les côtoient. Le site ciao.ch est notamment promu. D'autres ressources, telles le site santépsy.ch, la ligne téléphonique d'aide 147 de Pro Juventute, etc., sont également valorisées.

Par ailleurs, le Canton du Jura est partie prenante d'une campagne de communication pour la promotion de la santé psychique qui a été lancée cet automne par les cantons latins et la Coordination romande des associations d'action pour la santé psychique (CORASP) et se déroulera jusqu'en 2021. Elle s'inscrit ainsi dans la continuité de la plateforme www.santépsy.ch gérée par les mêmes acteurs. Tout en gardant un fil rouge, elle s'adressera à des publics bien distincts au cours des différentes étapes qui suivront celles d'un chemin de vie. Ainsi dès 2019, la campagne s'adressera aux adolescents et jeunes adultes avec des thèmes qui les concernent directement : le développement de l'identité, le décrochage scolaire et l'entrée dans la vie professionnelle. Les messages diffusés seront construits avec des représentants de l'audience cible et des collaborations seront établies avec des acteurs de terrain.

En ce qui concerne la prévention du suicide auprès des jeunes, depuis plusieurs années, les services cantonaux sont actifs dans le domaine et collaborent étroitement avec l'association interjurassienne de prévention du suicide Résiste, mais également avec l'association de prévention du suicide des jeunes en Suisse romande Stop-suicide. De ces collaborations sont notamment issues la formation de professionnels en contact avec des jeunes à la problématique du suicide, le relai des campagnes Stop suicide, etc. Par ailleurs, l'association Résiste a publié cet automne une brochure d'information à l'usage des enseignants, des parents, des proches d'adolescents et jeunes adultes et travaille avec les acteurs cantonaux de la prévention à sa diffusion. La mise sur pied d'une nouvelle volée de formation à destination des professionnels du milieu de la jeunesse et de la santé scolaire notamment est actuellement à l'étude.

De telles études ont-elles été menées dans le canton du Jura ?

La République et Canton du Jura ne possède pas de données statistiques sur l'état de la santé psychique des enfants et adolescents jurassiens, encore moins sur la problématique du suicide pour cette catégorie de la population. Toutefois, le Canton du Jura participe aux principales études sur les comportements de santé des jeunes, soit l'Enquête suisse sur la santé ainsi que les études HBSC (Health Behaviour in School-aged Children). Le Gouvernement se base principalement sur ces enquêtes, la taille du canton ne permettant pas d'en tirer des résultats spécifiques qui soient représentatifs. Comme les caractéristiques démographiques et sociologiques du canton du Jura ne diffèrent pas d'autres cantons romands, notamment Neuchâtel, le Gouvernement peut s'appuyer sur des résultats hors-canton pour établir des actions dans le Jura.

Si oui, quels en sont les résultats ?

Voir réponse précédente.

Si non, le Gouvernement ne pense-t-il pas nécessaire de mettre en place un concept de prévention et de suivre son évolution pour l'adapter en conséquence ?

Comme cela a été décrit précédemment, le Canton du Jura dispose d'une approche globale de la promotion de la santé et de la prévention des maladies et risques pour la santé à travers le PPP. Sur le terrain, les axes de promotion de la santé mentale et de la prévention du suicide chez les jeunes sont traités et se concrétisent par des actions. Par ailleurs, la prévention du suicide pour une population large doit être traitée par le Canton en réponse au postulat Pitarch « Prévention du suicide dans la RCJU » (n°363) adopté le 27 avril 2016, notamment en étudiant la prévalence du suicide et le dispositif actuel. Une analyse par catégorie d'âge sera réalisée. De plus, le Gouvernement envisage de mener un projet sur trois ans, sous l'égide de la loi fédérale sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (LEEJ) visant à améliorer la détection des besoins des enfants et des jeunes. Dans ce cadre, il sera possible de combler d'éventuelles lacunes dans le dispositif de prévention actuel à destination des jeunes.

Compte tenu de ce qui précède, le Gouvernement estime que les actions mises en place et à venir permettent de faire face à la problématique du suicide chez les jeunes et qu'il n'est pas opportun d'instaurer un concept de prévention du suicide ad hoc.

Delémont, le 6 novembre 2018

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme
la Chancelière



Gladys Winkler Docourt